

COMPTE RENDU REUNION du 23 JUIN 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Carcarès-Sainte-Croix, s'est réuni ce jour sous la présidence de M. Philippe DUBOURG, Maire.

Etaient présents : Mmes Michèle PROSPER, Marie-Josée DUPOUY, Frédérique DUSSEAU, Véronique MORLAES, Mrs Philippe DUBOURG, Joël SAINT GUIRONS, Gérard VILLETORTE, Jean-Paul LAGRUE, Jean-Yves POCHEZ, Florent MAMIQUE, Laurent POUTOIRE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Josée DUPOUY

L'ordre du jour est ouvert avec la lecture du dernier procès-verbal.

URBANISME : DELEGATION A LA CCPT INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DU SOL ET APPROBATION CONVENTION

A compter du 01 juillet 2015, conséquence de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) publiée au journal officiel le 26 mars 2014, la mise à disposition gratuite des services de l'Etat prend fin et la DDTM cesse d'instruire les autorisations d'urbanisme. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de confier l'instruction des autorisations du droit du sol à la CCPT (article R423-15 du Code de l'urbanisme) et approuve les termes de la convention régissant les rapports entre la commune et la CCPT pour le fonctionnement de ce service commun. Il autorise M. le Maire à signer la convention.

FPIC : PRISE EN CHARGE PAR LA CCPT DU FPIC EN 2015 :

Le FPIC 2015 sera pris en charge par la CCPT en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 18 juin dernier (part EPCI et part communale) ; de ce fait, le Conseil Municipal opte pour la répartition dérogatoire du FPIC au titre de l'année 2015 et décide qu'il sera pris en charge en totalité par la CCPT.

CDG40 CONVENTION POLE RETRAITES ET PROTECTION SOCIALE 2015-2016-2017 :

Le Conseil Municipal, décide d'adhérer à la nouvelle convention 2015-2016-2017 -Pôles retraites et protection sociale du Centre de Gestion (gestion et suivi des dossiers retraite, des arrêts de travail des agents) et autorise M. le Maire à la signer. Il en coûtera 150 €/an de 1 à 5 agents.

PANNEAU LUMINEUX CCPT :

Le devis n'a pas encore été fourni, la délibération sera prise plus tard.

INDEMNISATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR, M.GARY, REVISION DE LA CARTE COMMUNALE : DM 1 (-563 € article 2313 9502 mur ancienne école et +563€ art 202 1202 carte communale)

Il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour régler le solde à payer 1 143 € alors qu'une provision de 800 € a été versée en début d'année. Un courrier sera adressé à Mme Gabastou, au Tribunal administratif de Pau afin d'avoir des précisions complémentaires sur les vacances de M. Gary.

ESPLANADE DEVANT FOYER DES JEUNES : DM 2

Compte tenu du coût des factures à payer, il convient de diminuer le programme des vitraux et d'augmenter celui du Foyer des Jeunes de 2000,00 €.

FEC 2015 :

Le Conseil Municipal, décide de solliciter du Conseil Départemental, l'inscription au titre du FEC 2015 pour la réalisation de travaux relatifs à l'aménagement (bordures et revêtement) de l'esplanade devant le Foyer des Jeunes par l'entreprise BAPTISTAN (5 457,77 € HT), la charpente du lavoir de Carcarès par l'entreprise DUBOURG à Bégaar (5461,20€), l'achat d'un petit chapiteau 3mx6 avec bâches (Mefran 939 €HT) soit un total HT de 11 857,97 €HT pour une subvention d'environ 5000 €.

FONDS DE CONCOURS CCPT 2015 :

L'aide représente 50% de la dépense HT.

Le Conseil Municipal, décide de solliciter de la CCPT les fonds de concours 2015 pour les travaux suivants HT et autorise M. le Maire à signer la convention relative à l'aménagement de l'esplanade devant le Foyer des Jeunes BAPTISTAN (5 458 € soit 2729 € d'aide), la réparation de la charpente du Lavoir Carcarès (5 461€ soit 2 730,50 €), les travaux de restauration de la sacristie et du clocher de l'église de Sainte-Croix (36 580 € soit 18 290€), le remplacement de la borne à incendie à Sainte-Croix (1 553 € soit 776,50 €), l'acquisition de la parcelle L 202 Petit Vios (2ha 04a75ca) au GF de Reillance (3000 € soit 1500€), l'achat d'un petit chapiteau 3x6m (939 € soit 469,50€), les vitraux de l'église de Carcares (990 € soit 495€).

SYDEC : ENERGIES RENOUVELABLES ENERGIES VERTES :

Sont concernés par le dispositif d'alimentation en électricité à 100% certifiée par garantie d'origine renouvelable, l'éclairage public du Sourbé et de Loustalas ; coût : 1 à 2 €/MWh mais ils bénéficieront du groupement de commandes initié le SYDEC.

ACCESSIBILITE : DEPOT DE LA DEMANDE DE VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESIBILITE PROGRAMMEE (Ad'Ap)

Le Conseil Municipal, décide d'accepter la proposition de M. le Maire de déposer une proposition d'agenda au vu du dossier PAVE réalisé courant 2013 par le Bureau d'études ACCESSMETRIE au niveau de la CCPT et de demander un étalement des travaux sur 3ans.

VOIRIE :

Il sera demandé de faire du point à temps sur les routes à l'automne.

SMBVM MIDOUZE :

La commune doit présenter sa demande de travaux ; il faudrait contacter des pêcheurs, chasseurs, anciens ...

TAP : Les locaux communaux seront prêtés gracieusement pour les TAP et soumis à convention avec la CCPT.

FIBRE OPTIQUE :

Aucune réponse de la CCPT n'est parvenue suite au courrier adressé après les réunions avec les entreprises.
Le Collectif d'entreprises souhaite l'implantation d'un amplificateur au niveau du garage Renault.

SYDEC : Il prend la compétence des bornes de chargement des voitures électriques.

TAFTA :

Le Conseil Municipal, décide d'approuver la motion contre le partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement en raison du danger pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France et demande l'arrêt des négociations.

L'ordre du étant épuisé, ont signé au registre,